

Municipalité de Saint-Pierre

95W1

Archives Municipales

Sd Pierre, le 7 Janvier - 1964  
Le Maire

Séance du 13 Janvier - 1964

Le soir, le neuf Cend dixante  
quatre de Sundi treize Janvier  
à quinze heures, le Conseil Muni-  
cipal de Sd Pierre, s'est réuni en  
session ordinaire au lieu habituel  
de ses séances sur la Convocation  
de Mr Pierre Raymond Heureau,  
Maire de Sd Pierre.

Monsieur Pierre Clain, désigné  
comme Secrétaire procède à  
l'appel nominal.

Il furent présents, Mers Pierre-Raymond  
Heureau, Gébrien Recherchant,  
Heureau de Saverone, Binassalom  
Caullamin, Antoinne Bigot,  
M. Arce Helt, Gilbert Girard,  
Audrey Redoute, Benoit Fontaine,  
Marcel Langlois, André Nayagam,  
Gérard Martin Courdois, Jacky de  
Cayaboury, Mme Louis Cassirame,  
Jean Rocherille Heureau,  
Maurice Saurat, Georges Fontaine,  
Dominus Moree, Pierre Clain,  
Louis Courbaud.

Absents: M. M. Alfred Saunter,  
Guaché, Nédard, Roland Heureau,  
Herve Guichet, Emile Doré, Jimé Massibou.

Les Conseillers présents, formant  
la majorité, sa séance est dé-  
clarée ouverte.

2473



Programme des Travaux  
1964

Travaux en Régie

Le Maire expose aux Conseillers que la Municipalité, depuis dix ans, s'est fixé comme Programme de réalisations nécessaires et favorables aux administrés, la construction et l'organisation de la voirie du Centre Urbain, ayant comme conséquence immédiate, l'assainissement de ce Centre et en ce qui concerne les autres localités de la Commune la réfection et la remise en état de tous les chemins à caractère économique et agricole de même et parallèlement l'extension du réseau de distribution d'eau potable et que depuis dix ans pour satisfaire au financement de ce Programme, la Municipalité n'a utilisé comme source principale de revenus que le montant des impôts des contribuables, et qu'en conséquence, pour éviter une trop grande majoration des impôts, sur une année elle avait demandé et obtenu de l'autorité de Tutelle l'autorisation de faire ces travaux en régie sur une tranche de réalisation, bien définie et arrêtée chaque année par le Conseil Municipal.

1964

Armoncl

Blom

Ed

Re,

n,

ne

e,

e,

Carau,

me Nassibou.

Titre de taxe de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les centimes additionnels nécessaires en taxe de voirie. Soit deux cents centimes additionnels.

X Le Maire explique ensuite au Conseil Municipal que les redevances d'eau n'ont pas subi d'augmentation depuis bientôt sept ans, et qu'en raison de l'importance du service des eaux, la recette à ce sujet ne couvre pas les dépenses nécessaires au fonctionnement de ce service, qu'il y a donc lieu d'augmenter non seulement le prix de la prise d'eau qui de 3.500 frs doit passer à 5.000 frs annuellement, mais encore le prix du pied cube d'irrigation qui de 58.500 doit passer à 68.800 frs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la redevance annuelle de la prise d'eau domestique à 5.000 frs commerciale à 10.000 frs. et le pied cube d'irrigation à 68.800 frs.

### Troisième Question Création du Corps de Sapeurs Pompiers

Le Maire explique que la Municipalité de Saint-Gervais ne dispose pas de service de pompiers organisé, jusqu'ici ce service était bénévole.

Or, le chiffre de la population importante de 34.000 hab. exige un service de corps de pompiers



considérée permanente et rétributive.  
 Je propose alors de fixer  
 l'effectif nécessaire, en raison  
 de la garde de nuit obligatoire  
 à 1 Chef de corps, deux  
 chauffeurs et trois pompiers. La  
 solde étant en partie prise au  
 budget primitif 1964, ce recrutement  
 pourra avoir lieu,  
 dès cette année.

Le Conseil Municipal après  
 en avoir délibéré, décide de  
 la création d'un corps de sapeurs  
 pompier Municipal fixe à 1 Chef  
 de corps, 2 chauffeurs et 3 pompiers  
 et prend l'engagement pris d'inscrire  
 aux budgets, les soldes y afférents  
 au fur et à mesure des  
 possibilités.

### Quatrième Question Budget

En conséquence de tous les  
 votes que vous venez d'émettre et  
 pour respecter toutes les décisions  
 qui doivent y être appliquées et me  
 réclamant aussi de la Circulaire  
 Préfectorale du 20 novembre 1963, préci-  
 sée, je soumet à votre examen et  
 à votre vote le Budget Primitif  
 1964 dont vous la faveur :

### Section Ordinaire,

### Les Dépenses - Chap 66 - Maires et Fournitures

Art 602 - Habillements	150 000	Mopla
» 603 - Carburants, huile, essence	1 200 000	»
» 606 - Fournitures de courir,	2 000 000	»
États	3 350 000	»

mpiers